



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/871  
11 avril 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquantième et unième session  
Points 8 et 149 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

RAPPORT DU COMITÉ DES RELATIONS AVEC LE PAYS HÔTE

Lettre datée du 11 avril 1997, adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Président du Comité  
des relations avec le pays hôte

J'ai l'honneur de vous informer que le Comité des relations avec le pays hôte a adopté, à sa 185e séance, le 10 avril 1997, la recommandation ci-après :

"Le Comité recommande que l'Assemblée générale reprenne d'urgence l'examen du point de son ordre du jour consacré au rapport du Comité des relations avec le pays hôte afin d'étudier les questions relatives au stationnement des véhicules diplomatiques. Il est entendu que si le pays hôte peut annoncer au cours de la semaine qui vient que l'application des éléments du Programme qui, de l'avis du Conseiller juridique, ne semblent pas entièrement conformes au droit international, a été reportée, l'examen de la question par l'Assemblée sera lui aussi reporté".

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention de l'Assemblée générale afin qu'elle prenne les mesures voulues<sup>1</sup>.

Je vous tiendrai au courant de tout nouvel élément concernant la question dès que j'en serai informé moi-même.

Le Président du Comité des  
relations avec le pays hôte

(Signé) Nicos AGATHOCLEOUS

---

<sup>1</sup> Pour pouvoir étudier la question, l'Assemblée générale devra rouvrir l'examen du point 149 de l'ordre du jour.